

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 septembre 2025 à 20h30

Commune déléguée de VIRE

20. Attribution de subventions aux associations

Lucien BAZIN/Marie-Noëlle BALLÉ donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Les associations diverses et variées existantes sur notre territoire contribuent à créer du lien social et permettent l'aboutissement d'actions indispensables culturelles, éducatives, sportives, sociales, caritatives pour la commune déléguée de vire et plus largement sur le territoire de Vire Normandie.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur l'attribution des subventions suivantes :

Association UNION SPORTIVE MUNICIPALE VIROISE:

L'USMV sollicite la collectivité pour deux demandes de subventions exceptionnelles:

1/ section Tennis de Table : participation à une compétition nationale

Une pongiste de l'USMV section tennis de table s'est qualifiée pour la finale d'une compétition fédérale qui a eu lieu du 27 au 29 juin 2025 à Villeneuve sur Lot. Le club a pris en charge les couts de cette participation qui sont estimés à 1000€ et sollicite la collectivité pour un soutien financier.

Lors de sa séance du 26 aout 2025 la commission sports et vie associative a émis un avis favorable pour une aide financière exceptionnelle à hauteur de 350 €.

2/ section Natation : participation à des championnats du monde masters.

Dans le cadre du XXIIème championnats du Monde de natation Masters qui ont eu lieu à Singapour du 26/07 au 22/08 une nageuse de l'USMV Natation y participa avec de réelles ambitions de médailles. L'ensemble des frais et charges s'élevant à un total de 8203€, une participation financière de la collectivité est sollicitée.

Lors de sa séance du 12 juin puis celle du 26 aout 2025 la commission sports et vie associative a émis un avis favorable pour une aide financière exceptionnelle à hauteur de 1500 €.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	38	05
Vote Pour	38	05
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250923-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/09/2025
Publication : 23/09/2025

Délibération n°2025/09/15/20 du 15 septembre 2025 à 20h30



Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

Association du Football Virois :

Organisation d'un match de gala au stade Pierre Compte Le Havre (ligue1) Le Mans (ligue2)

L'AFV a accueilli un match de Gala LE HAVRE/LE MANS le 19 juillet 2025. Le club de foot sollicite la Collectivité pour une aide exceptionnelle. Le prévisionnel financier pour cette organisation est évalué à 4550 € de charges fixes.

Lors de sa séance du 26 août 2025, la commission Sports Vie Associative a émis un avis favorable pour une aide exceptionnelle à hauteur de 1500.00 €.

M. Pascal MARTIN et Mme Cindy COIGNARD ne prennent pas part au vote dans le cadre de la prévention des risques de conflit d'intérêt.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	36	05
Vote Pour	36	05
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Association SECOURS POPULAIRE

Dispositif « les oubliés des vacances »

Le mercredi 20 août 2025, à l'occasion du 80e anniversaire du SPF, s'est tenu à Paris, sur le Champ de Mars, une édition exceptionnelle de la Journée des Oubliés des Vacances, placée sous le signe du sport, de la fraternité et de l'ouverture au monde. Cet événement rassembla 80000 enfants et bénévoles venus de toute la France, ainsi que de plusieurs pays partenaires.

La Fédération du Calvados du Secours Populaire Français mobilisa 400 enfants issus du département, accompagnés de plus de 100 bénévoles. Pour beaucoup d'entre eux, cette journée représenta la seule opportunité de vivre un moment de vacances et d'évasion cet été.

L'association sollicite la collectivité pour une aide financière à hauteur de 30€ par enfant, pour participer aux frais de transports.

Pour Vire, une subvention de 1200€ permettrait d'inviter 40 enfants du Calvados, sachant que le coût moyen de participation individuel est de 50 € incluant le transport aller-retour, les repas, les animations et l'encadrement bénévole.

Lors de sa séance du 26 août 2025, la commission Sports Vie Associative a émis un avis favorable pour une aide exceptionnelle à hauteur de 1200.00 €.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	38	05
Vote Pour	38	05
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20250923-20 DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/09/2025
Publication : 23/09/2025

Délibération n°2025/09/15/20 du 15 septembre 2025 à 20h30

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Association ORCHESTRE D'HARMONIE VIROIS

Organisation d'un concert au théâtre Le Préau

L'Orchestre d'Harmonie de Vire souhaite organiser un concert d'ampleur au printemps prochain le dimanche 29 mars 2026 au théâtre du Préau sur la thématique de la Saint Patrick. Le budget de cette opération est estimé à 22000€. Fort de leur expérience l'OHV, propose un programme qui réunira entre 80 et 90 musiciens. Malgré un investissement de fonds propres de l'OHV (7000€), l'association sollicite la Collectivité pour une aide financière d'un montant de 5000.00 €

Lors de sa séance du 26 aout 2025, la commission Sports Vie Associative a émis un avis favorable pour une aide exceptionnelle à hauteur de 5000.00 €.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	38	05
Vote Pour	38	05
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Association COMITE DE JUMELAGE VIRE SANTAFE

Projet « Guitares en mouvement »

Dans les cadre des échanges avec notre commune jumelle espagnole, SANTA FE, un projet culturel va être organisé du 12 au 20 octobre prochain dénommé « Guitares en mouvement ». Cette action vise à accueillir à Vire Normandie à l'automne, 5 jeunes espagnols (2 filles et 3 garçons) et leur accompagnateur lors d'échanges autour de la guitare. Le comité de jumelage Vire Santa Fe est la cheville ouvrière de la mise en œuvre de ce projet très étroitement accompagné du conservatoire de musique et danse ainsi que du service vie associative. Le programme prévoit des ateliers de guitare ainsi que de la pratique en groupe mais aussi des visites et une représentation publique de guitares. Le budget est estimé à 2125€. Le comité de jumelage sollicite la collectivité pour un soutien financier à hauteur de 600€ ainsi que la mise à disposition d'un minibus.

Lors de sa séance du 26 aout 2025, la commission Sports Vie Associative a émis un avis favorable pour une aide exceptionnelle à hauteur de 600.00 € ainsi que la mise à disposition d'un minibus.

Mme Marie-Noëlle BALLÉ et Mme Cindy COIGNARD ne prennent pas part au vote dans le cadre de la prévention des risques de conflit d'intérêt.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	36	05
Vote Pour	36	05
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250923-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/09/2025

Publication : 23/09/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/09/15/20 du 15 septembre 2025 à 20h30

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- De donner son accord sur ces différentes subventions aux associations.
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250923-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/09/2025
Publication : 23/09/2025

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/09/15/20 du 15 septembre 2025 à 20h30

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (24) : Atteint

Nombre de membres excusés : 07

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 05

Nombre de membres absents : 07

Le 15 Septembre 2025 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 9 septembre 2025.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 9 septembre 2025.

Dimitri RENAULT a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	☒			
ALLEGRE Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
BAZIN Lucien	☒			
BEDEL Sandra	☒			
BINET Samuel	☒			
BLANC Meiggie			☒	
CHÉNEL Fernand	☒			
COIGNARD Cindy	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
COUASNON Serge	☒			
COURTEILLE Jacques	☒			
DROULLON Joël		☒		Pierre Henri GALLIER
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
DUMONT Eric			☒	
DUVAUX Maryse		☒		Régine RENAULT
FAUDET Olivier	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
HAMEL Serge	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
GOSSMANN Patrick			☒	
LABROUSSE Sabrina		☒		
LAUBENT Françoise		☒		Gilles ALLEGRE
LE DREAU Nathalie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250923-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/09/2025

Publication : 23/09/2025

Délibération n°2025/09/15/20 du 15 septembre 2025 à 20h30

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

LEFEBVRE Yoann			☒	
LEFOUR Tony			☒	
LELARGE Michel	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
MADELAINE Catherine			☒	
MALLÉON Philippe		☒		Régis PICOT
MALOISEL Gilles	☒			
MARTIN Pascal	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Cindy COIGNARD
MOREL Marie-Odile	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
PICOT Régis	☒			
PIGAULT Jane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
RENAULT Régine	☒			
ROBBES Martine	☒			
ROBLIN Sylvie	☒			
ROSSI Annie	☒			
TOULUCH Jean-Claude		☒		
VELANY Guy	☒			
VIGIER Maud			☒	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250923-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/09/2025

Publication : 23/09/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/09/15/20 du 15 septembre 2025 à 20h30